



Département du Rhône

Commune de **MONTROTTIER**

COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 à 19h30

Présents : M. GOUGET, E. PANISSET, M. POLLET, M. SECOND, A. YAACOULI, K. LEGRAIN, L. LAURENT

Absents Excusés : B. BOUCHET, C. DUNAUD-MARMOZ, V. SUBRIN,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30

❖ **Délibération sur une participation financière du CCAS aux séjours de vacances et centres aérés pour les enfants de moins de 16 ans**

Après différents échanges, les membres du CCAS ont décidé de conserver cette aide uniquement pour les journées en centre accueil de loisirs sans hébergement (les centres aérés). Les séjours et camps seront considérés comme activités sportives et culturelles et bénéficieront des aides votées préalablement.

A l'unanimité, les membres du CCAS ont voté d'accorder pour l'année scolaire 2021/2022 une participation calculée selon le quotient familial. Les dossiers pour bénéficier de cette participation financière sont à récupérer en mairie.

Le paiement pourra être effectué de 2 manières :

- Si le CCAS reçoit une facture ET une attestation de présence de l'enfant, la participation sera versée directement au centre d'accueil
- Si le CCAS reçoit une facture acquittée et un RIB, la participation sera versée à la famille

Le CCAS a décidé de mettre en place le barème suivant :

Si QF	≤ 600	5 €/jour et par enfant	limitée à 180 € / an
	De 601 à 700	3 €/jour et par enfant	limitée à 100 € / an
	De 701 à 800	2 €/jour et par enfant	limitée à 70€ / an

❖ **Bons d'achat à Noël pour les personnes de la commune en situation de handicap**

Il a été décidé de remplacer les bons d'achat par des cartes cadeaux d'une valeur de 30€ pouvant être utilisées chez les commerçants du secteur.

❖ Questions diverses

- **Repas des Anciens dimanche 10 octobre**

Les courriers d'invitations au repas des Anciens ne sont pas parvenus à toutes les personnes concernées. Une information sera faite sur le panneau lumineux de la commune invitant à se faire connaître auprès de la mairie.

- **Colis de fin d'année aux plus de 75 ans**

Des premiers devis ont été fournis ; nous attendons d'autres propositions avant de passer commande.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00

La prochaine réunion du CCAS aura lieu en janvier 2022, sauf cas d'urgence

Compte-rendu établi par L. LAURENT